

Le Conseil départemental  
aux côtés de ses agents



# Synthèse Guide

## M A V D H A S

contre les M enaces, les A ctes de V iolences,  
de D iscriminations, de H arcèlement,  
d'A gressions sexuelles et / ou S existes

STOP!

Un numéro unique : 06 07 91 44 29

Une plateforme Internet dédiée

# Présentation

## Ca veut dire quoi MAVDHAS ?

Menaces, actes de violences, de harcèlements, de discriminations et d'agressions sexuelles et/ou sexistes (MAVDHAS) par un agent dans l'exercice de ses fonctions.

## Pour qui ?

Ce dispositif est ouvert aux personnes s'estimant présumées **victimes** ou ayant été **témoins** d'une situation MAVDHAS **avec un autre agent**. Les personnes concernées sont :

- Les agents du CDVO (titulaires ou contractuels)
- Les élèves (stagiaires ou apprentis)
- Les personnels d'entreprises extérieures au Département
- Les retraités du CDVO
- Les candidats aux postes du CDVO (<1mois)

Pour les MAVDHAS avec un usager, merci de vous reporter à la procédure agression (Mosaik, espace DRH).

## Quand ?

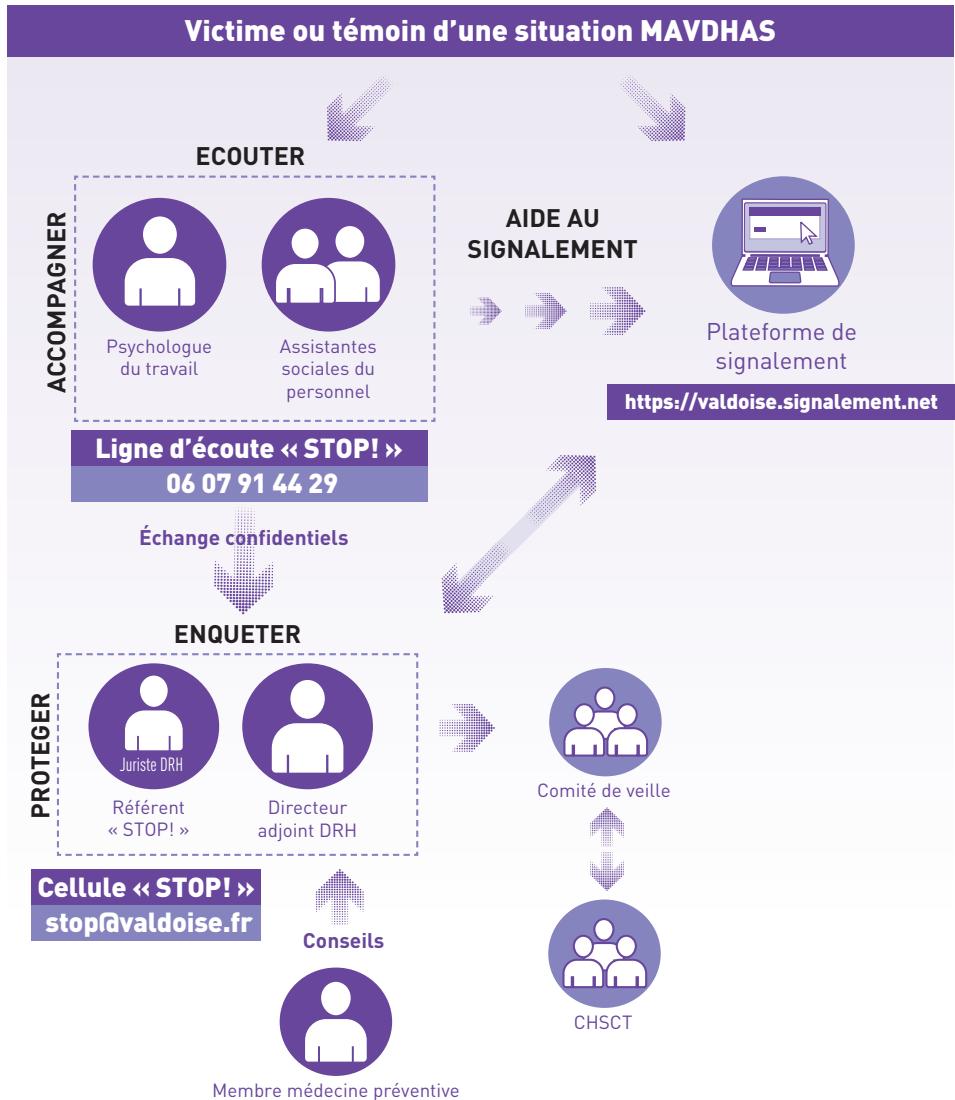
Tous les agents en fonction peuvent recourir à la plateforme pour signaler des faits intervenus récemment ou non. Le référent "STOP!" se chargera d'indiquer le traitement ou non du signalement.

Un agent ayant quitté le CDVO dispose d'un délai de 6 mois pour effectuer le signalement via la procédure MAVDHAS.

Le dispositif est soumis à la réglementation générale sur la protection des données (RGPD).

Pour toutes informations sur le sujet, merci de vous rapprocher de :  
**dpd@valdoise.fr**

# Schéma du dispositif et des acteurs



# PROCESSUS DE SIGNALLEMENT MADHAS

## Vous êtes victime ou témoin d'une situation MAVDHAS ?



### Ligne d'écoute « STOP! »

Recevoir et écouter, de manière bienveillante et confidentielle, des agents qui auraient été exposés, directement ou indirectement, à des MAVDHAS.

#### Contactez le 06 07 91 44 29

Peut être consultée tout le long de la procédure.

Peut apporter son aide dans le signalement.

Le signalement peut être fait de manière **anonyme** sur la plate-forme. Ce dernier ne peut être levé qu'après accord du signulant.

### Signalement

Remplir une fiche de signalement anonymisée MAVDHAS sur le <https://valdoise.signalement.net>

.....

Disponible 7j/7j – 24h/24h

Mobile, tablette et ordinateur

### Recueil

Délai accusé de réception 48h  
Délai traitement des suites données  
15 jours ouvrés.

### Situation non fondée

Echange et médiation si besoin.  
Clôture du signalement.

### Situation fondée

Information et gestion du  
signalement avec la cellule « **STOP!** »

*Recueil et traitement*

## **Enquête administrative**

*Accompagnement protection  
fonctionnelle*

Lancement de l'enquête  
administrative par cellule « **STOP!** »

## **Enquêtes**

Rencontre des différents protagonistes  
(victime, accusé, témoin, responsable,...)

## **Situation non avérée**

Echange et médiation si besoin.  
Clôture du signalement.

## **Décision**

Prise de décision par la cellule « **STOP!** »

## **Situation avérée**

## **Procédure disciplinaire**

Déclenchement d'une procédure  
disciplinaire aboutissant ou non sur des  
sanctions plus ou moins importantes

*Proposition d'accompagnement  
psychologique*

En fonction de l'avancée du  
traitement, le Comité d'Hygiène,  
de Sécurité  
et Conditions de Travail (CHSCT)  
est amené à être informé,  
de manière anonyme, des  
signalements MAVDHAS.

*Enquête*

# Les dispositifs

## 1-La ligne d'écoute « STOP ! » - 06 07 91 44 29

- Son rôle est de **recevoir et d'écouter** de manière confidentielle et bienveillante les agents ayant été exposés à une situation MAVDHAS.
- Elle peut également **aider à la constitution du dossier** de signalement.

## 2. La plateforme de signalement

>>> La plateforme interne garantit **l'anonymisation** et la **confidentialité**. Elle permet également d'effectuer d'autres signalements (risques psycho sociaux, radicalisation, etc.).

>>> Le signalement s'effectue à l'adresse suivante :  
<https://valdoise.signalement.net>.

>>> La plateforme est **disponible 24h/24h – 7j/7j** sur smartphone, tablette et ordinateur.

## 3. La cellule « STOP! »

- Elle est composée du juriste RH (référent), de la DRH (partie décisionnaire) et d'un membre de la médecine préventive.
- Leur mission est **d'examiner le signalement**, de **proposer un accompagnement** adapté à la victime et toutes autres personnes impliquées et **d'informer** l'auteur du signalement des suites de la procédure tout en restant **neutre et impartiale**.

Comme dans toutes procédures de ce type, **la personne accusée est présumée innocente** jusqu'à ce que la véracité du signalement soit avérée.

De ce fait, aucune procédure et mesure disciplinaire ne seront engagées avant la fin de l'enquête. Des mesures de protections peuvent être proposées tant à la victime, qu'au témoin, qu'à l'accusé.

# La procédure

## Comment ?

**Le signalement peut s'effectuer soit :**

- Sur la ligne d'écoute « STOP! » au **06 07 91 44 29**
- Soit sur la **plateforme de signalement** <https://valdoise.signalement.net>
- Soit par **mail** à stop@valdoise.fr
- Ou bien par **voie postale** :

### Référent signalement STOP!

Pôle ressources - Direction des ressources humaines  
Conseil départemental du Val d'Oise  
2 avenue du Parc - CS 20201 CERGY  
95000 CERGY PONTOISE CEDEX

- >>> Le référent du signalement accuse réception du signalement, dans un délai de **48h ouvrées** en indiquant à l'auteur du signalement qu'il sera informé des suites de la procédure dans un délai de **15 jours ouvrés**.
- >>> Une **enquête administrative** est menée pour récolter des informations afin d'établir la réalité et véracité des accusations portées à la connaissance de la collectivité.
- >>> Si **avérées**, application de mesures de protections : suspension de l'agent, changement de service, d'affectation si la victime et l'agent exercent leurs fonctions au sein du même service.
- >>> La cellule « STOP! » s'engage à **instruire dans un délai de 2 mois** à compter de la date de transmission de dossier par le référent signalement.

Les échanges/signalements sur la plateforme et la ligne téléphonique (#31#) peuvent être anonymes.

Pour les signalements par mails et par voie postale, merci de préciser « **CONFIDENTIEL** » dans l'objet lors de l'envoi.

# Contacts et numéros utiles :

Plateforme de signalement : <https://valdoise.signalement.net>

Mail : stop@valdoise.fr

Ligne d'écoute : 06 07 91 44 29

Pompier : 18

Police : 17

Samu : 15

medecine.preventive@valdoise.fr

service.social.personnel@valdoise.fr

Depuis votre smartphone,  
**scannez** le QR code pour  
accéder à la plateforme.

